



Centre Dentaire Stéphane Girard

223, St-Georges, bureau 201
St-Jérôme (Québec) J7Z 5A1
(450) 436-7852

MESSAGE IMPORTANT DE VOTRE DENTISTE AU SUJET DU RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES (RCSD)

Pour un même soin, un seul tarif pour tous Le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) mis sur pied par le gouvernement du Canada débutera en mai 2024 et se déploiera progressivement. À termes, plus de 2,5 millions de Québécois pourront en profiter. Peut-être serez-vous de ceux-là? Comme dentiste, nous nous réjouissons de savoir que plus de gens auront accès à des soins buccodentaires avec un programme d'aide financière sans précédent.

Le but de cette lettre est de faire une mise au point importante sur la politique de tarification de notre clinique dentaire. Peu importe qui nous traitons, nous avons à cœur d'offrir à tous la même qualité de soins, le même professionnalisme et ce, au même tarif. **Nous facturons le même tarif pour un même soin, à tous nos patients.**

Cette pratique est juste et équitable pour tous nos patients, qu'ils soient assurés au privé, couverts par un régime public comme le RCSD ou qu'ils n'aient aucune couverture pour les soins dentaires.

Si vous êtes un bénéficiaire de ce nouveau régime, assurez-vous d'avoir en main votre carte du RCSD, la lettre avec la date du début de votre admissibilité et une pièce d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.) au moment de vous présenter à votre rendez-vous.

Bien que vous puissiez désormais bénéficier d'une aide financière substantielle par l'entremise de ce programme, **vous aurez à payer la différence entre la somme que le RCSD nous remboursera et nos tarifs habituels.**

Chez votre dentiste, pour un même soin, le même tarif s'applique à tous, assurés ou non. Même avec le nouveau Régime canadien de soins dentaires.

Cordialement,
Dr Girard et Dre Chadi